



DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE MONS LA TRIVALLE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

GÉNÉRALITÉS :

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au **compte administratif** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.*

*Cette note est disponible sur le site internet de la commune : **www.monslatrivalle.fr***

A travers le compte administratif, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement (**661 763.87 €**) regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- Les charges à caractère général qui regroupent toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, aux redevances et taxes payées par la commune. Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 254 481,35 €. L'augmentation observée est en grande partie due aux factures d'électricité cumulées de 2023 et 2024 (retour au tarif réglementé).
- Les dépenses de personnel : ces dépenses s'élèvent à 253 152.09 €. Elles étaient de 212 425,40 € en année 2023. Un recrutement (32 h) a été effectué.
- Les autres charges de gestion (129 011.60 €) regroupent : la participation communale au SIDE0 (Syndicat des Ecoles), les indemnités des élus, les subventions aux associations.
- Les charges financières (7 903.31 €) sont les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie.

DEPENSES		
chapitres	libellés	CA 2024
011	Charges à caractère général	254 481,35 €
012	Frais personnel	253 152.09 €
042	Opération d'ordre	18 215.52 €
65	Autres charges de gestion	129 011.60 €
66	Charges financières	7 903.31 €
TOTAL		661 763.87 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le volume total des recettes réelles de fonctionnement est de **673 892.41 €**. Elles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges (remboursements sur des arrêts maladie) : 524.14 €.
 - Les produits du domaine (57 091.75 €) : principalement, les recettes du parking des Gorges d'Héric (51 603.60 €), le remboursement de la mise à disposition de l'accompagnateur bus par le SIDE0 (4790.65 € pour l'année scolaire 2023-2024), les redevances d'occupation du domaine public.
 - Les produits issus de la fiscalité directe locale (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour 188 883.00 € auxquels s'ajoutent différentes taxes (sur les pylônes/12 296.00 €, sur la consommation finale d'électricité/12 293.19 €), l'attribution de compensation de la cdcmc de 15 739.56 €, le FPIC (fonds de péréquation) de 16 516.00 €, les droits de mutation (part reversée par le Département de 37 639.30 €). Le montant total de ce chapitre est : 283 667,05 €.
- Au chapitre 74, se trouvent les dotations et participations des autres collectivités et notamment les dotations de l'État : la dotation globale de fonctionnement (86 627.00 €), la dotation de solidarité rurale (73 630.00 €), la dotation aux élus locaux (3320.00 €), la dotation biodiversité (12 015.00 €), la dotation pour les titres sécurisés (CNI, passeports) pour 13 000.00 €.
- Les revenus des immeubles communaux : 96 091.06 €.

RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2024
013	Atténuation de charges	524.14 €
042	Immobilisations corporelles	17 915.52 €
70	Produits du domaine	57 091.75 €
73	Impôts et taxes	283 667,05 €
74	Dotations et subventions	218 292.29 €
75	Revenus immeubles	96 091.06 €
76	Produits financiers	10.60 €
77	Produits spécifiques	300.00 €
TOTAL		673 892.41 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
chapitres	libellés	CA 2024
016	Emprunts et dettes assimilées	15 019.92 €
020	Immobilisations incorporelles	33 699.95 €
021	Immobilisations corporelles	161 872.93 €
040	Opérations d'ordre entre sections	17 915.52 €
TOTAL		228 508.32 €

RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2024
040	Opérations d'ordre entre sections	18 215.52 €
10	Dotations, fonds divers	18 744.55 €
13	Subventions d'investissement	65 879.87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	154 000.00 €
TOTAL		256 839,94 €

• Les opérations réalisées :

– Etudes (020) : 33 699.95 €

Il s'agit des études préalables aux travaux d'aménagement du centre du village (25 375,80 €), au futur centre de loisirs (2250.00 €) et aux travaux de sécurisation des Gorges d'Héric (6074.15 €).

– Travaux (020) : 161 872.93 €

Réaménagement du quartier de La Plaine : 95 817.12 €

Réduction des eaux claires parasites/rue du Longairou : 42 318.24 €

Modernisation éclairage public : 21 162,06 €

• Les recettes d'investissement :

Chapitre 10 : FCTVA (15 461.10 €), taxe d'aménagement (3283.45 €)

Subventions versées en 2024 :

Etude du site castral de La Voulte : Département (6450.20 €), Feader (11 642.63 €)

Réaménagement du quartier de La Plaine : Département/FAIC 2023 (34 000.00 €)

Réduction des eaux claires parasites/rue du Longairou : DETR (13 337.04 €)

Modernisation éclairage public : Fonds Vert (450.00 € / acompte)

II. LE BUDGET TOURISME

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses relatives aux bâtiments (principalement le camping municipal), à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services (téléphonie, copieur, agent de sécurité...), aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant.
- Les dépenses de personnel : il s'agit essentiellement du recrutement d'agents saisonniers affectés à la gestion du camping municipal Le Claps.

DEPENSES		
chapitres	libellés	CA 2024
011	Charges à caractère général	88 952.24 €
012	Frais personnel	90 127.38 €
042	Opérations d'ordre	58 129.57 €
65	Autres charges de gestion	2.07 €
66	Charges financières	74.73 €
TOTAL		237 285. 99 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le volume total des recettes réelles de fonctionnement est de **225 160.67 €**.

Les recettes de **207 227.36 €** proviennent essentiellement de la régie du camping municipal Le Claps. Il est à noter que les activités regroupées dans le budget tourisme relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) et que par conséquent les recettes sont soumises à la TVA.

RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2024
70	Produits du domaine	207 227.36 €
75	Revenus immeubles	14 326.31 €
77	Produits spécifiques	3 607.00 €
TOTAL		225 160.67 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
chapitres	libellés	CA 2024
016	Emprunts et dettes assimilées	5 526.22 €
021	Immobilisations corporelles	3 920.36 €
TOTAL		9 446.58 €

RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2024
040	Opérations d'ordre entre sections	58 129.57 €
TOTAL		58 129.57 €

Tous les SPIC étant tenus de pratiquer l'amortissement, cela constitue une dépense obligatoire en fonctionnement qui se reporte en recettes d'investissement (**58 129.57 € en 2024**).
 Le dernier emprunt sollicité en 2014 pour financer le bloc sanitaire 1 du camping est arrivé à échéance en 2024 : il n'y a donc plus d'emprunt sur le budget tourisme.

III. LE BUDGET ASSAINISSEMENT

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
chapitres	libellés	CA 2024
011	Charges à caractère général	13 746.51 €
042	Opérations d'ordre	26 506.00 €
TOTAL		40 252.51 €

RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2024
042	Immobilisations corporelles	7 777.42 €
70	Redevance assainissement coll	23 793.30 €
TOTAL		31 570.72 €

La ressource principale du budget assainissement est la taxe d'assainissement perçue par le SIAE d'Olargues. Le montant perçu en 2024 est de 23 793.30 €.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
chapitres	libellés	CA 2024
016	Emprunts et dettes assimilées	0 €
040	Opération d'ordre entre sections	7 777.00 €
TOTAL		7 777.00 €

RECETTES		
chapitres	libellés	CA 2024
10	Affectation en réserve	74 847.97 €
040	Opérations d'ordre entre sections	26 506.00 €
TOTAL		101 352.97 €

SYNTHESE

RESULTATS DE CLOTURE AVEC REPORTS N-1 / AFFECTATION DES RESULTATS

I. BUDGET PRINCIPAL

- RESULTATS DE CLÔTURE / FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	661 763.87 €
Recettes de fonctionnement :	673 892.41 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	12 128.54 €
Résultat de fonctionnement N-1 (+101 439.08 €)	113 567,62 €

- RESULTATS DE CLÔTURE / INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement :	228 508,32 €
Recettes d'investissement :	256 839,94 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	28 331,62 €
Résultat d'investissement N-1 (+ 2 252,94 €)	30 584,56 €

- AFFECTATION DES RESULTATS :**

Compte R002 (Excédent antérieur de fonctionnement reporté)	113 567.62 €
Compte R001 (Excédent antérieur d'investissement reporté)	30 584.56 €

II. BUDGET TOURISME

- RESULTATS DE CLÔTURE / FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	237 285.99 €
Recettes de fonctionnement :	225 160.67 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 12 125,32 €
Résultat de fonctionnement N-1 (- 2540.76 €)	- 14 666.08 €

RESULTATS DE CLÔTURE / INVESTISSEMENT :

- | | |
|--|---------------------|
| Dépenses d'investissement : | 9 446.58 € |
| Recettes d'investissement : | 58 129.57 € |
| Résultat d'investissement de l'exercice : | 48 682.99 € |
| Résultat d'investissement N-1 (60 390.53 €) | 109 073.52 € |

- AFFECTATION DES RESULTATS :**

Compte D002 (Déficit de fonctionnement reporté)	14 666.08 €
Compte R001 (Excédent antérieur d'investissement reporté)	109 073.52 €

III. BUDGET ASSAINISSEMENT

- RESULTATS DE CLÔTURE / EXPLOITATION :**

Dépenses d'exploitation :	40 252.51 €
Recettes d'exploitation :	31 570.72 €
Résultat d'exploitation de l'exercice :	- 8 681.79 €
Résultat d'exploitation N-1 (+ 13 226.49 €)	4 544.70 €

- RESULTATS DE CLÔTURE / INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement :	7777.00 €
Recettes d'investissement :	101 352.97 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	93 576.97 €
Résultat d'investissement N-1 (-74 847.97 €)	18 729.00 €

- AFFECTATION DES RESULTATS :**

Compte R002 (Excédent antérieur de fonctionnement reporté)	4 544.70 €
Compte R001 (Excédent antérieur d'investissement reporté)	18 729.00 €

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2025

La commune a deux emprunts sur le budget principal :

CREDIT MUTUEL (<i>achat site cave</i>)							Annuités
Date de mobilisation	Taux %	Durée	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû	Dernière échéance	Echéance constante
08/09/2022	1,40 %	120 mois	SEM	91 000,00€	69 426,02€	30/06/2032	4891.81 € / SEM

CAISSE EPARGNE LR (<i>centre du village</i>)							Annuités
Date de mobilisation	Taux %	Durée	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû	Dernière échéance	Echéance constante
23/05/2024	3,91 %	120 mois	TRIM	154 000 €	144412.49€	27/05/2034	4670.15 € /TRIM

POPULATION DE REFERENCE AU 01/01/2025 (INSEE) : 671 habitants



Cette note est accessible sur le site internet de la commune : www.monslatrivalle.fr